Le collectif du MDL appelle à rejoindre la marche

Même s'il préfère garder son autonomie d'action et d'initiative, le collectif du Manifeste pour les droits et libertés ou MDL, initié le 26 janvier dernier par un groupe de personnalités venues d'horizons divers, dont les députés Brahimi Ali et Tarik Mira ou encore Ouazar Hamid et Abderrahmane Yasmina, a estimé, lors d'une réunion tenue ce samedi, que la marche du 12 février prochain pourra être un tournant dans l'histoire de la nation algérienne et a appelé l'ensemble des Algériennes et des Algériens épris de justice et de liberté à y prendre massivement part.

Pour rappel, le collectif MDL, qui avait lancé une initiative citoyenne le 26 janvier avec quatre propositions fondamentales, à savoir la levée de l'état d'urgence, condition sine qua non pour jouir pleinement des droits de l'homme et des libertés publiques garanties par la Constitution et les conventions internationales ratifiées, du reste, par l'Algérie, l'ouverture des espaces politique, syndical, associatif et médiatique, nécessaires pour la promotion du pluralisme et son respect est indispensables pour la vitalité du pays et son développement, la défense des droits sociaux, la construction d'un Etat de droit avec l'indépendance de la justice, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, la séparation des champs politique et religieux, le respect des droits de l'homme et, enfin, la légitimité du suffrage universel avec alternance au pouvoir et respect de toutes les minorités.

Le Manifeste, qui a recueilli depuis son lancement des centaines de signatures, a exhorté les tenants du pouvoir à lever l'état d'urgence, — une lettre ouverte a été adressée au président de la République, mardi dernier, soit 48 heures avant la tenue du Conseil des ministres — seule condition à même de permettre au peuple algérien d'exercer pleinement ses droits et devoirs et lui garantir l'expression libre et plurielle. Selon l'un des initiateurs de ce Manifeste, en l'occurrence Ali Brahimi, il s'agit à présent d'acculer le pouvoir à ouvrir les espaces d'expression, de lever définitivement l'état d'urgence qui entrave toute expression libre, de permettre à la société civile de s'organiser librement et dans le respect des lois en partis, syndicats et associations pour permettre l'émergence d'une conscience nationale organisée et civique à même d'assumer un changement fiable et viable. Dans son premier appel, le collectif MDL se définit comme un mouvement d'opinion activant dans le sens de l'intérêt général. Son ambition est d'«ancrer la culture civique, d'agir pour le changement afin de faire triompher la citoyenneté pleine et entière et permettre aux Algériennes et aux Algériens de travailler et de vivre en personnes libres».

Y. Y.

L'ALLIANCE NATIONALE POUR LE CHANGEMENT

Une charte pour exiger un changement politique

L'Alliance nationale pour le changement (ANC), lancée samedi 5 février par des représentants de partis politiques, du mouvement associatif, d'organisations syndicales et de personnalités nationales, appelle à l'organisation d'une conférence nationale pour débattre des alternatives pour «un vrai changement démocratique».

Dans un communiqué rendu public, cette alliance annonce qu'elle compte élaborer une charte d'honneur de l'opposition, une plateforme de revendications politiques ainsi qu'un programme d'action pratique. Ces propositions seront soumises aux autorités concernées en vue d'«une réforme politique et sociale». L'Alliance compte, également, multiplier les contacts avec la société civile et d'autres organisations nationales afin de s'entendre sur «un projet commun pour le changement en Algérie», ajoute la même source.

Par ailleurs, elle appelle les Algériens à une adhésion pour «la concrétisation d'un système démocratique et d'une justice sociale».

Synthèse Rym N.

LEVÉE DE L'ÉTAT D'URGENCE

Un non-événement pour Hocine Zehouane

A la question de savoir si l'initiative du président de la République qui a chargé le gouvernement de préparer un texte pour la levée de l'état d'urgence dans un avenir proche, n'est qu'une manœuvre visant à vider la marche du 12 février de sa substance, le président de la LADDH, Hocine Zehouane, a répondu que «c'est de bonne guerre».

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) -Hocine Zehouane, qui intervenait hier à l'issue d'une conférence de presse, ne comprend pas le fait qu'on continue de parler de la levée de l'état d'urgence. «Lorsque l'Algérie a décidé d'instaurer l'état d'urgence, son délai d'expiration a été arrêté à 12 mois.

D'autant plus que le changement de la Constitution, opéré en 1996, devait l'éliminer de facto.

Je ne vois pas donc pourquoi insister toujours sur quelque chose qui n'a aucune assise juridique», a-t-il souligné, tout en s'interrogeant sur ce qui va changer pour l'Algérie après la concrétisation de l'initiative du chef de l'Etat.

Photo : Samir Sid

Hocine Zehouane.

Toutefois, le président de la LADDH, qui se dit savoir bien peser ses mots, affiche clairement sa position par rapport à la marche du 12 février : «Je ne marche pas et je n'appelle les gens ni à marcher ni à boycotter la marche.

De toute manière, et en ce qui me concerne, je refuse d'être marginalisé par quiconque.»

Hocine Zehouane ne s'arrête pas là et enchaîne : «La création de différents comités issus de la société civile est une bonne chose en soi.

Mais de là à appeler ces comités à se réunir autour d'une personne pour je ne sais quelles ambitions politiques, je dirais qu'il s'agit bel et bien d'une marche superficielle, vide de toute revendication sociale, qui ne sert finalement qu'à se dégourdir les jambes».

M. M.

COLLECTIF SOS LIBERTÉS

Soutien à la manifestation interdite du 12 février

La marche pacifique initiée par la «Coordination pour le changement et la démocratie», et prévue le 12 février à Alger, a été interdite par les autorités. Aux revendications citoyennes de liberté et de justice, le pouvoir continue d'alterner l'arrogance et la ruse, risquant une nouvelle fois de précipiter le pays dans le chaos.

Si les mesures d'apaisement annonçant la levée prochaine de l'état d'urgence et une relative ouverture des médias publics sont positives, elles restent toutefois insuffisantes pour amorcer une transition pacifique et ordonnée vers un Etat de droit, respectueux des libertés et garant des aspirations populaires à la justice sociale.

Contre les pratiques autoritaires et liberticides, la soumission n'est pas une fatalité. Pour dépasser la fureur de la violence et de l'émeute sans s'abîmer dans les compromis d'appareils, la résistance pacifique et autonome s'impose comme la voie privilégiée de l'émancipation citoyenne, qui épargnera au pays de nouveaux drames.

Elle exige la convergence la plus large des forces politiques et sociales qui aspirent au changement démocratique. Dans la confrontation en cours avec l'alliance du statu quo et de la régression, l'unité d'action passe par la clarification préalable des objectifs pour éviter les impostures, et neutraliser les manœuvres occultes des contestataires avec ordre de mission.

Tout en prônant la vigilance contre la récupération de la mobilisation en cours pour des rééquilibrages claniques dans le sérail, le Collectif SOS Libertés décide de s'associer à la marche du 12 février 2011.

Le Collectif SOS Libertés appelle les partisans des libertés, collectifs autonomes d'étudiants, femmes, intellectuels, journalistes, artistes, avocats, médecins, cadres… à participer massivement à cette manifestation pour exiger :

- La levée immédiate de l'état d'urgence.
- Le respect de toutes les libertés proclamées par les pactes internationaux ratifiés par l'Algérie, qu'aucune «spécificité» culturelle, idéologique ou religieuse ne saurait restreindre.
- La répartition équitable des richesses nationales, la transparence dans la gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption à tous les niveaux des institutions civiles et militaires.
- Le gel des biens de la nomenklatura à l'étranger, notamment en France, en Suisse, aux Etats-Unis et dans les pays du Golfe, et leur restitution à la communauté nationale.
- La fin de l'impunité qui protège les délinquants officiels et leurs clientèles.

Le Collectif SOS Libertés rappelle au gouvernement son devoir de protection de l'expression pacifique des citoyens ; tout recours à la violence et à la provocation contre des manifestants pacifiques risque d'engager lourdement la responsabilité pénale des donneurs d'ordres.

Alger, le 6 février 2011

Contact : sos.libertes@yahoo.fr